

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT
HERAULT
ARRONDISSEMENT
LODEVE**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Commune de
PAULHAN Séance du 26 Juillet 2021
Commune de
PAULHAN N° 2021/07/08**

Date de la convocation	16/07/2021
	<u>Votes</u> : 24
Présents : 18	Pour : 24
Absents : 3	Contre : 0
Représentés : 6	Abstention : 0

L'an deux mille vingt et un, le vingt six juillet,
Le Conseil Municipal de la Commune de Paulhan s'est réuni à la salle des Fêtes, à dix huit heures trente sous la présidence de Claude VALERO, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : MM. VALERO Claude, BAILLEUX-MOREAU Yves, ALEIX Bertrand, DAVIT Hélène, BONSIGNORI Vincent, GAVINET Isabelle, GAUBERT Guy, AMMARI Hanane, BOUISSON Mylène, GASC Carine, JAURION Léon, LABORDA Véronique, GASC Georges, CAPELLE Laetitia, LAMBERT Marcel, DJUROVIC Aleksandra, HEREDIA Fabienne, GARIN-MICHAUD Gérard.

Etaient Absents : MM. GUERIN Grégory, DUPONT Laurent, JAM Thierry.

Procurations : - Mme RICARD Christine à Mr VALERO Claude

- Mme ROYON Sophie à Mme BOUISSON Mylène
- Mme LAMBERT Véronique à Mr BAILLEUX-MOREAU Yves
- Mr BIROUSTE Pascal à Mr BONSIGNORI Vincent
- Mr SEBASTIAN David à Mme LABORDA Véronique
- Mr NOUGOUM Mohamed à Mr GARIN-MICHAUD Gérard

Objet : Demande de prorogation du délai de validité de la subvention du Conseil départemental – Aménagement et mise en valeur autour de Notre Dame de Vertus

Accusé de réception en préfecture
034-213401946-20210726-2021-07-08-DE
Date de télétransmission : 28/07/2021
Date de réception préfecture : 28/07/2021

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 12 novembre 2018, la commission permanente du Conseil Départemental a attribué une aide financière pour les travaux d'aménagement et mise en valeur autour de Notre Dame de Vertus.

Il précise que cette aide financière d'un montant de 35 600.00€ pour un montant de travaux de 79 502.00€ HT a fait l'objet d'un premier versement en date du mois de septembre 2020 suite à la réalisation de la phase 3A des travaux.

Le marché de travaux de la phase 3B a été publié le 15/06/2021, pour un démarrage en septembre 2021 et un achèvement en décembre 2021.

Cependant, conformément à l'attribution de l'aide départementale, la date d'achèvement de l'opération est fixée au 13/11/2021. C'est pourquoi, il convient de solliciter la prorogation du délai de validité de cette aide financière de six mois afin de mener sereinement cette réalisation.

Il propose au Conseil Municipal, de solliciter du conseil départemental la prorogation du délai de validité de l'aide.

Il demande au conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Sollicite du conseil départemental la prorogation du délai de validité de la subvention pour l'aménagement et la mise en valeur autour de Notre Dame de Vertus,
- Autorise Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à apposer toute signature nécessaire au règlement de ce dossier.

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

Le Maire
Claude VALERO



Le Maire :

-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

Affiché le :

Transmis au représentant de l'Etat le :